



Rumilly, le 29 mai 2026

**Ville de Rumilly**

Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 20  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

**Objet : Convocation**

**Nos réf. : CD/AD**

Affaire suivie par le Secrétariat Général et Affaires Juridiques

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE**

Madame, Monsieur,

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. Elles permettront de renouveler, pour moitié, la Haute Assemblée.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs. Pour chaque circonscription, ce collège électoral se compose :

- des députés et des sénateurs,
- des conseillers régionaux,
- des conseillers départementaux,
- des délégués des conseils municipaux.

Il appartient aux Communes d'organiser la désignation de leurs délégués, selon les modalités fixées par l'instruction du 6 mai 2026 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

A ce titre, en application de l'article L285 du Code électoral, je tiens à vous préciser que, pour la Commune de Rumilly, tous les conseillers municipaux en fonctions sont délégués de droit. Ils devront donc obligatoirement voter le dimanche 27 septembre 2026.

En revanche, concernant les délégués suppléants, il revient au Conseil Municipal d'en élire 9 à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel conformément à l'arrêté préfectoral n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026.

L'heure de cette réunion a été fixée à 18 heures.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir assister à la **séance du Conseil Municipal** programmée le

**VENDREDI 05 JUIN 2026 à 18 heures**  
**en Mairie de Rumilly**  
(salle du Conseil).



Vous trouverez également, en pièce-jointe :

- le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- L'arrêté préfectoral n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026
- un exposé présentant le déroulement de ces élections,
- un pouvoir.

**Le Maire,  
Christian DULAC**

